

République Française

Département de la Loire

Ville de Craintilleux



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 10 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 février 2022.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 2
Votants : 15

Présents :

Délibération n° 07

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphane DEFOUS, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absente : Christiane ROCHEDIX, Catherine BERTHERAT

OBJET :

Secrétaire de séance : Anne-Laure SEUX

**LOIRE FOREZ
AGGLOMERATION**

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Convention de mise à
disposition des données
sur les logements vacants**

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>
Catherine BERTHERAT	Arnaud VASSAL
Christiane ROCHEDIX	Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 4 février 2022, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20220210-2022-07-DE

Numéro 2022-07

Date de décision 10/02/2022

Nature DE

Objet LFA convention logements vacants

Classification 1.4 - Autres types de contrats

Loire forez agglomération s'est engagée dans une mission d'étude et d'inventaire des logements vacants à l'échelle des centres-bourg et centres-villes des 87 communes du territoire. L'objectif est de dégager des préconisations opérationnelles adaptées au territoire pour lutter efficacement contre la vacance. Soutenue par la banque des territoires, cette démarche s'inscrit également dans le plan national de lutte contre les logements vacants.

Cette étude se fera en étroite collaboration avec les communes.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A la majorité (6 POUR ; 7 ABSECTIONS ; 2 CONTRE)

- ***D'approuver la convention de mise à disposition des données sur les logements vacants,***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte permettant la mise en œuvre de la décision.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
suscits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS